

POSTULAT

Auteur Mathieu Clerc, Les Verts, Fabien Girard, PLR, Maxime Moix (suppl.), PDCC, et Francesco Walter, CVPO
Objet Le Valais, Terre d'énergies – mais quand?
Date 13.09.2019
Numéro 1.0321

En avril 2019, le Conseil d'Etat a approuvé le rapport «Le Valais, Terre d'énergies: Ensemble vers un approvisionnement 100% renouvelable et indigène». Celui-ci présente les différents défis et perspectives que le canton devra faire face durant les prochaines décennies dans le domaine énergétique. Des objectifs clairs sont définis pour 2035 avec l'ambition d'avoir un taux d'auto-alimentation en 2060 de 100% (pour 2015, le taux se monte à 24%).

Cet ambitieux projet est une déclinaison cantonale de la stratégie énergétique 2050 acceptée par le peuple en mai 2017 qui visait notamment à sortir progressivement du nucléaire, réduire la consommation d'électricité et d'énergie finale, développer les énergies renouvelables et réduire les émissions de CO2.

En 2015, l'électricité produite injectée sur le réseau cantonal par les panneaux solaires photovoltaïques (PV) était de 60 GWh. L'objectif défini dans cette stratégie est d'obtenir une production annuelle d'électricité issue des panneaux PV de 900 GWh en 2035. Cet objectif, comme le dit le rapport, impliquerait la construction annuelle de 1400 installations de 50 m².

Le défi énergétique ne peut se réaliser que si l'ensemble des citoyens devient acteur de la transition. Différentes solutions existent afin de favoriser cette transition, que ça soit en matière de formation et sensibilisation, d'incitation financière, de régulation notamment législative ou encore d'exemplarité. Un programme d'encouragement aux énergies renouvelables existe au niveau de la Confédération, cependant les objectifs mentionnés dans le rapport du canton ne seront pas atteints si des mesures cantonales ne seront pas instaurées.

De plus, le bas prix actuel de l'électricité et plus généralement de l'énergie rend tout changement comportemental de chaque citoyen/institution/entreprise illusoire et allonge par définition le retour sur investissement.

Le présent postulat demande qu'un programme énergétique soit créé. Celui-ci pourrait ainsi inciter financièrement chaque citoyen qui deviendrait acteur de la transition énergétique. Il est ainsi complémentaire au Programme Bâtiment qui se base sur des mesures thermiques et non énergétiques.

Conclusion

Les postulants demandent qu'un programme énergétique cantonal soit créé afin d'inciter financièrement l'investissement de production d'énergies renouvelables.